

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18386 - 71ÈME ANNÉE

Le PCR soutient et sera présent aux défilés de Saint-Denis et Saint-Pierre

Tous aux manifs de l'Intersyndicale contre la Loi Travail



Deux défilés sont prévus ce matin à Saint-Denis et à Saint-Pierre à l'appel de l'Intersyndicale CGTR-FO-FSU-Solidaires-UNEF. Rendez-vous à partir de 9 heures au Petit Marché de Saint-Denis et devant la mairie de Saint-Pierre. Le PCR soutient la mobilisation.

L'Intersyndicale CGTR-FO-FSU-Solidaires-UNEF appelle ce jeudi à une journée de grèves et de manifestations pour protester contre la remise en cause du Code du travail par le projet de loi sur la négociation collective. Deux défilés sont organisés à La Réunion. Le premier partira du Petit Marché du bas de la rue du maréchal Leclerc à Saint-Denis pour se diriger vers la préfecture. Le second démarrera de la mairie de Saint-Pierre pour se terminer devant la sous-préfecture.

Menaces sur les lois sociales

Cette journée sera le temps fort d'une mobilisation qui a commencé

depuis plusieurs semaines, quand l'avant-projet de loi a été connu. Ce dernier prévoit d'importants reculs. Il permet de contourner les conquêtes sociales inscrites dans la loi, ainsi que les représentants que les salariés se sont choisis. Si l'objectif affiché est de favoriser les embauches, il est clair qu'il facilite surtout les licenciements. Si le plafonnement initialement prévu des indemnités pour licenciement abusif a été pour le moment retiré, les autres mesures fragilisent le travailleur.

En France, une large mobilisation est en cours. Aujourd'hui, les lycées de Paris pourraient tous restés fermés, car les jeunes sont au cœur de la lutte. Face à un tel texte, ils s'inquiètent pour leur avenir. À La Réunion, l'UNEF craint que la génération qui arrive soit la première à

subir une régression des droits sociaux.

Dégâts plus importants à La Réunion

La France connaît actuellement un taux de chômage de 10 %. Cette montée de la précarité impose un renforcement de la loi pour protéger les droits des salariés dans le dialogue social. Le projet du gouvernement fait le chemin inverse en ouvrant la brèche à des dérogations à la loi, sous couvert d'accords où les travailleurs ne sont pas en position favorable pour faire entendre leur voix.

À La Réunion, le taux de chômage est trois fois plus important qu'en

France et le dialogue social encore plus difficile, comme le rappelle la longueur des grèves qui ont touchés ces dernières années Citroën, la STAR, la CILAM, le port. La crise bien plus grave rend encore plus facile le recours au chantage à l'emploi pour faire accepter des conditions de travail plus dégradée et des salaires moins élevés. C'est pourquoi l'application à La

Réunion de la Loi Travail ferait beaucoup plus de dégâts qu'en France.

Voici 10 ans, un autre gouvernement avait tenté de faire passer en force le Contrat première embauche. Face à la mobilisation de la jeunesse et la solidarité des syndicats, Paris s'était rendu à l'évidence et avait fait machine arrière. Aujourd'hui, le projet de Loi Travail va plus loin en

termes de régression que le CPE. C'est pourquoi la réussite de la journée de grèves et de manifestations est importante. Nul doute qu'elle fera réfléchir les députés, et en particulier les 7 de La Réunion, qui devront se prononcer sur ce texte.

M.M.

François Hollande renonce à la réforme de la Constitution

Recul du gouvernement sur l'état d'urgence et la déchéance de nationalité

Hier à la sortie du Conseil des ministres, le président de la République a fait une déclaration dans laquelle il annonce le retrait du projet de loi constitutionnelle prévoyant l'inscription de l'état d'urgence et de la déchéance de nationalité dans le texte fondamental de la République. C'est un grave échec pour le gouvernement. Les organisations de défense des droits humains saluent cette décision.

Le 16 novembre dernier, François Hollande était intervenu devant le congrès des députés et sénateurs réunis à Versailles. Dans son discours, le chef de l'État avait annoncé qu'il comptait charger le gouvernement de présenter une loi inscrivant l'état d'urgence et la déchéance de nationalité dans la Constitution. Au terme de son discours, le président de la République avait été longuement applaudi, puis les parlementaires avaient même chanté la Marseillaise.

4 mois plus tard, le président de la République a fait hier une déclaration dans laquelle il renonce à son projet. Il rejette sur l'opposition la responsabilité de l'échec. Pour que la loi constitutionnelle puisse être adoptée, elle devait être votée dans les mêmes termes à l'Assemblée et au Sénat, puis par la majorité des trois cinquièmes des députés et sénateurs réunis en congrès. Les divergences entre Sénat et Assemblée nationale sont apparues au sujet de la déchéance de nationalité.

avait rencontré une forte opposition. Plusieurs organisations de défense des droits humains, comme Human Rights Watch, ont constaté d'inquiétantes dérives dans l'application de l'état d'urgence. Alors inscrire un tel moyen de répression dans la Constitution a inquiété.

Quant à la déchéance de nationalité, c'est un concept inspiré par l'extrême droite et repris à son compte par le gouvernement. Le débat a eu lieu au cœur du pouvoir. La volonté du président de la République s'est alors imposée, entraînant la démission de Christiane Taubira, ministre de la Justice. Tout cela a abouti au résultat d'hier : l'état d'urgence et la déchéance de nationalité ne seront pas inscrits dans la Constitution.

Ce renoncement est considéré comme une victoire par plusieurs organisations. Néanmoins, la bataille contre le recul des libertés continue car le gouvernement veut encore renforcer la répression.

ception de plus. Si la LDH ne peut que se féliciter de l'abandon d'une réforme inutile et nuisible, elle déplore que le gouvernement, sa majorité et l'opposition poursuivent leurs efforts pour limiter un peu plus nos libertés au travers du projet de loi sur la réforme de la procédure pénale. Elle appelle les députés et les sénateurs à revenir à la raison en refusant d'adopter ce texte ».

Pour sa part, le Syndicat de la Magistrature note que « le retrait est salubre mais ne doit pas faire illusion : il ne signe pas la fin de l'érosion des libertés, qui se joue en catimini dans les débats parlementaires expédiés sur le projet de loi Urvoas « renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement, et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale », qui introduit dans le droit commun assignations à résidence et retenues administratives directement inspirées de l'état d'urgence ».

La bataille continue

Vive opposition

Annoncée au moment où l'émotion consécutive aux attentats de Paris était encore très forte, le projet

Pour la Ligue des droits de l'Homme, « il restera la tentative de modifier la Constitution en adoptant une thématique d'extrême droite et en y introduisant un régime d'ex-

Édito

Notre corail est bien malade

L'émission Planète Environnement d'hier sur France Inter était consacré à un Patrimoine mondial en péril : la Grande barrière de corail en Australie. En voici un extrait :

« La Grande barrière de corail en Australie a encore blanchi et c'est très mauvais signe. C'est ce que révèlent de nouvelles observations aériennes.

Les chercheurs du groupe de travail australien sur le blanchissement du corail ont survolé 520 récifs au nord-est de l'Australie, seuls quatre ne portent aucune trace blanche. Le « spectacle est accablant » disent-ils. Bien plus grave que des épisodes similaires constatés en 2002 ou 2008.

Le corail fonctionne en symbiose. Une association entre deux organismes. D'un côté une petite méduse et ses polypes. De l'autre, une algue qui lui donne ses pigments et nutriments. Lorsque le corail subi un stress, il expulse cette algue. Il reste le blanc : le squelette calcaire.

Qu'est-ce que qui stresse le corail ? « L'augmentation de la température de l'eau » nous explique Serges Planes, spécialiste du corail, directeur de recherche CNRS (laboratoire CRIOBE) et directeur scientifique de Tara Pacific. « L'eau est à 31 degrés en ce moment sur les côtés nord-est de l'Australie ». La faute au phénomène climatique El Niño, accentué par le réchauffement climatique d'après les chercheurs australiens.

L'Australie n'est pas la seule concernée. « Cette année, des zones blanches sont aussi observées sur les barrières de corail de Nouvelle Calédonie, de

Réunion, des îles Samoa mais aussi en Polynésie Française » détaille Serge Planes.

Cette information concerne donc directement La Réunion. Elle rappelle que le corail est malade. Or il constitue une barrière de protection face à la houle de l'océan Indien. C'est la confirmation d'une grave menace qui pèse sur l'Ouest de notre île, une des régions les plus densément peuplées du pays. Tout l'aménagement doit donc être à revoir en tenant compte de cette information. Avec l'élévation du niveau de la mer, il faudra donc s'éloigner du bord de mer. Or, la Région Réunion soutient un projet qui s'oppose à ce principe de précaution : la construction d'une ville nouvelle à Cambaie, au niveau de la mer.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
71^e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Visite officielle du Premier ministre de l'Inde en Belgique

Younous Omarjee rencontre Narendra Modi

Le député de l'Union des Outre-mer a rencontré le Premier ministre de l'Inde à Bruxelles. Voici un compte-rendu de cet échange dans un communiqué diffusé hier par le parlementaire.



de la démocratie, de la lutte contre le terrorisme, mais aussi ceux des changements climatiques et de la révolution technologique.

Dans cette discussion, le Premier Ministre a souligné qu'il avait noté lors de son adresse aux Réunionnais prononcée depuis Paris lors de sa récente visite officielle en France, combien les Réunionnais avaient été nombreux à l'écouter. Et réaffirmé l'importance qu'il accordait au renforcement des relations entre l'Inde et La Réunion.

Par cet échange, Narendra Modi a aussi tenu à saluer, à travers le Député européen, l'ensemble de la diaspora indienne de la Réunion et en particulier les Gujratis, région de l'Inde dont il est originaire. « Vous êtes par les fonctions que vous occupez en Europe et en tant que descendant de Gujratis une fierté pour tout le Gujrat » a souligné le Premier Ministre. Narendra Modi a invité le Député à conduire une délégation en Inde et dans le Gujrat.

Un moment d'échange rare de plus d'une heure, au cours duquel le Député européen Younous Omarjee a transmis au premier Ministre les salutations de tous les réunionnais. Il a aussi pu faire part de sa vision des enjeux globaux, ainsi que des enjeux de l'océan indien pour plaider en faveur du renforcement des liens entre La Réunion et l'Inde. C'est depuis la rencontre entre Paul Vergès et Indira Gandhi, la première rencontre directe entre un Premier Ministre de l'Inde et élu réunionnais.

Le Premier Ministre de l'Inde, Narendra Modi a débuté ce mardi matin une visite officielle en Belgique. Les futures relations commerciales entre l'Union européenne et l'Inde sont au centre de son agenda.

Pour ce déplacement important, le

Premier Ministre a personnellement souhaité le commencer par une rencontre officielle avec 6 députés européens, dont le Député Younous Omarjee. Elle a été pour le Premier Ministre et les Députés l'occasion d'échanger sur le renforcement des relations entre l'Inde et l'Union européenne ainsi que les enjeux de la globalisation,

C'en est trope !

La Grammaire en histoires : Adam part pour Anvers... (3)

Il arriva fourbu, mais content. Ève l'accueillit.

« Alors ?

-Alors, j'ai trouvé des mots magnifiques.

-Ah bon ?

-Oui, des mots miroirs !

-Montre ça ! », s'empressa la première Femme.

Adam déballa du sac les prépositions. « Voilà, ce n'était pas cher : deux cents sous.

-Mon Dieu !, s'écria Ève ; si ce sont bien des mots miroirs, je ne vois rien là que ce que tu es vraiment : un piètre idiot de mari qui s'est fait rouler dans la farine ! Qui t'a fait ce méchant tour ?

-Un serpent, mais il ne m'a pas mordu, ne dis pas qu'il est méchant.

-Ne dis pas non plus qu'il n'est pas méchant ! Que veux-tu faire avec ces mots minuscules ? Quelles conversations veux-tu avoir, avec des 'de', des 'par', des 'pour', des 'sans', des 'sur' ?... »

Adam, se rendant compte de sa bévue, était rouge de confusion. « Voyons, voyons... on trouvera bien ! Ce n'est pas si grave...

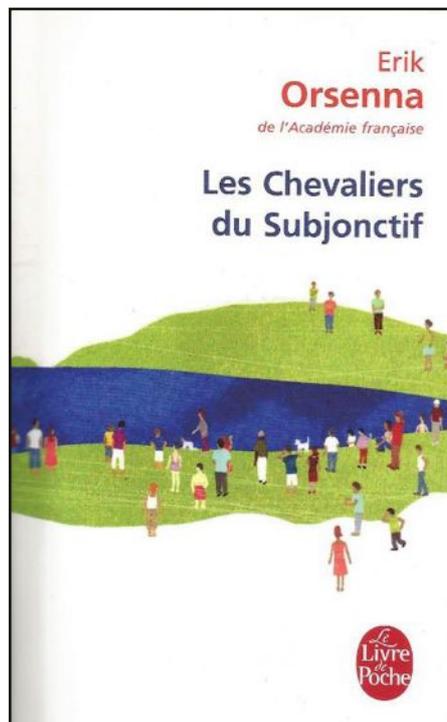
-Deux cents sous, et ce n'est pas grave ?! Avec la vie si chère ! Ah, j'aimerais t'y voir ! »

Et c'est vrai que ces mots, on les aurait dit tirés de la crotte du diable, tellement ils paraissaient malingres, chétifs, minables... Et pourtant au fil des jours, Adam et Ève apprirent à les utiliser : c'était « des rêves de cosmos », « un raisonnement à double fond », « un infini sans zéro »...

Ils servaient à construire des phrases, à élaborer du sens, ces petits mots-là, ils développaient la pensée, l'affinaient... Avec eux, on devenait plus grand : « le joli clair de lune, à tous les vents, pour ainsi dire, sans ambages, sur ces entre-faites, envers chacun », sans les prépositions, ces expressions n'existeraient pas, ni les verbes transitifs indirects d'ailleurs comme partir pour, aller vers, demander de, proposer à, donner à, penser à...

Ils agrandissaient l'horizon.

Nous aussi, comme Adam, comme Ève, il nous appartient de nous servir de ces petits mots qui font le lien entre les plus grands afin d'accroître cette perception du monde que l'on a à travers le langage... Ainsi, peu à peu, sur l'échelle des mots nous gravissons le ciel un peu plus comme Jacob.



Les Chevaliers du subjonctif d'Erik Orsenna, en Livre de Poche.

Mais que devint le Serpent, ce Trompeur, celui-là même qui avait descendu Satan sur Terre en le portant sur son dos, et que Dieu avait puni en le privant de ses pattes ? Certes, il crut se venger en arnaquant Adam à Anvers, mais fut puni de ce forfait en ce qu'il rendit service à l'homme en lui livrant des mots qui permirent d'exprimer avec plus d'exactitude ses pensées et ses aspirations. Dans sa transaction, il s'était enroulé de plaisir sur un des trépieds qui soutenait l'étau, et en voulant quitter le marché, n'ayant pas desserré son étreinte, il fit basculer ce support pour se recevoir le

coin du plateau qui avait accueilli tous les mots, sur la figure. Il fut puni là où il avait trompé, comme de juste. Et lui qui avait jusque là une belle tête ronde, la retrouva toute aplatie, telle qu'on la voit aujourd'hui - et depuis lors, il fuit les hommes de peur qu'il n'en soit encore puni...

Addenda : « Pour une grammaire poétique ».

Tout en haut.
Je grimpe tout en haut
Du mot
Je prends le coco,
Et avec le coco
Je fais du gâteau :

Un gâteau de mots.

Le Pronom possessif

À qui ? À qui ?
Cette chose,
Cette rose
À qui ? À qui ?
Ce stylo
Cet oiseau...

Le mien, la mienne,
Le tien, la sienne ?

Mais si cette chose
Était à la rose,
Et si la Terre n'était
À personne, qu'est-ce qu'on dirait ?

-ET CAETERA-

Jean-Baptiste Kiya

À mes enfants,
En hommage à Pierre Gripari, et en clin d'œil à Pascal Siwe.

Oté

Zordi travayèr lé bandé an 36 !

Zordi sindika la di konmsa “lèw pa travay” pou di ni vé pa la lwa el-konmri, la lwa pou kass lo kod du travay i di. Minm si shakinn néna son kililik, sanm pou mwïn zordi lèr lé pliské grav pou lo moun ki travay, zordi travayèr i zoué gro larzan d’si son l’avnir, kiswa travayèr pou de vré, sak néna in travay an kontini, kiswa bann travayèr an roshèrs d’anplwa, kiswa bann shomèr long diré kiswa ankor sak i sa lékol ankor pou travay domin.

Si ni bouz pa lèr la, nou sar kit pou nout biskui, vik ziska zordi lo travayèr lé in pé protézé èk lo kod. Lo kod la, sa la pa in nafèr nou la trouvé in zour dann fon larmwar, lo kod i tonm lo résilta la lit bann avan, dopi lontan minm, dopi 36, dopi lo fron, zot la konpri, lo fron popilèr, aprésa firamésir la mélior a li, déza pou mié kad lo patron, é pou mié protéz lo travayèr sirtou. Sinonsa, si navé pwïn lo kod lo patron noré règn an ségnèr.

La plipar d’tan, sak lé dodan lo kod aktièl, konm mi di pli o, tousala travayèr la gingn ti-ginn par ti - ginn, la pli par d’tan èk la gosh, konm mi di, déza an 36 lo kod la gingn in bon lavansman èk in bon dégrossi, aprésa an 81 la apropté ziskan 2002, la pran lo tan pou fé tousala. Mank do po zordi sak la gosh la fé “la gosh” i vé défé, lété san kont èk bann travayèr. Ni pé konprann zordi poukoué néna d’moun dann shomin, a koz travayèr lé bandé an 36 ?

Justin

« L’o sal i angrès koshon » - In kozman po la rout

Mi koné pa si zot i rapèl lo tan demoun-sak nana in l’élvaz koshon- té i sharoye l’o sal dann fèr-blanc pou nourri z’animo . Lé vré, koméla, nana z’aliman é i pèrd pa tro lo tan pou armas lo sal. Mé lo provèrb nou la marké, kèl sé son mésaz ? Si ni kalkil bien, lo sal sé lo réstan d’lo réstan : sé kan la fine manzé, sé kan la fine tir lo réstan pou lo shien, lo shat si ou nana, i rins lo marmite é sé so lo la k’i apèl lo sal. Ou i diré sé in n’afèr k’i ansèrv i arien. Ou i diré sa lé zis bon pou zété .Mé oïla , si ou i done sa koshon, li boir-manz sa vèy pa koman .Donk mèm in kékshoz i ansèrv pi nou, i pé ansèrv po nou kansréti pou gingn la vyann sansa la grès. In sans pli zénéral ? I pé trète bann déshé pou fé z’afèr itil. Sa lé a la mod sa koméla. Mi koné pa kosa zot i anpans, mé moin mi pans konm sa.